Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec

Vision

Devenir la référence et le lieu de rassemblement en matière de traduction, de terminologie et d'interprétation.

Mission

Promouvoir la qualité et l'efficacité de la communication en s'assurant de la compétence de ses membres dans les domaines de la traduction, de la terminologie et de l'interprétation. L'Ordre remplit ainsi son mandat de protection du public.

Valeurs

L'Ordre s'acquitte de sa mission en privilégiant les valeurs suivantes :
- la compétence;
- l'éthique;
- la responsabilité professionnelle;
- l'entraide et la collaboration;
- la transparence;
- l'ouverture et l'innovation.

Signification du logo

Le fil continu qui forme un ovale ouvert exprime le dynamisme de l'OTTIAQ* et de ses membres ainsi que leur ouverture sur le monde. Le mouvement qu'il décrit représente le processus intellectuel complexe du passage d'une langue à une autre, et les deux hémisphères identiques, la fidélité ou la transparence du message d'arrivée. Enfin, les trois lignes plus épaisses et foncées, vers le centre, symbolisent les trois professions, et la ligne centrale, l'Ordre qui les réunit toutes.

** Le 12 juillet 2000, à la suite de l'acceptation, par l'Assemblée nationale du Québec, de l'ajout du titre de « terminologues » à sa dénomination, l'OTIAQ devenait officiellement l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec. Les variations que vous trouverez tout au long de ce rapport entre OTIAQ et OTTIAQ dépendent de la date à laquelle renvoient les événements mentionnés, soit avant ou après le 11 septembre 2000, date à laquelle le Bureau de l'Ordre a adopté une résolution approuvant la modification de l'acronyme.*

Naturelle
Professionnalisme

Table des matières

Vision, mission, valeurs et logo 1

Lettres 3

Rapport de la présidente 4

Rapport des activités du Bureau 7

Rapport des activités du Comité administratif 10

Rapport de la trésorière 12

États financiers 13

Tableau des membres et renseignements divers 17

Rapport des activités de la Section géographique de l'Outaouais 18

Rapport des activités de la Section géographique de Québec 19

Rapport du Secteur affaires professionnelles 20

Rapport de la syndique 21

Rapport des activités du Comité de discipline 21

Rapport des activités du Comité de révision 22

Rapport des activités du Comité d'arbitrage des comptes 22

Rapport des activités du Comité d'inspection professionnelle 23

Rapport des activités du Comité de la formation 24

Rapport du Secteur communications 25

Membres du Bureau, syndiques, membres d'honneur,
employées de la permanence, membres des comités et inspecteurs-conseils 26

Gouvernement du Québec

102-01480/

Montréal, le 31 mai 2001

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2001.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération respectueuse.

Paul Bégin
Ministre de la Justice, procureur général, notaire général et
ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec

Montréal, le 31 mai 2001

M[e] Paul Bégin
Ministre de la Justice, procureur général,
notaire général et ministre responsable de
l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter deux exemplaires du rapport annuel de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2001.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,

Boucher

Johanne Boucher, trad. a.

Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec

Montréal, le 31 mai 2001

M[e] Jean K. Samson
Président
Office des professions du Québec
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2001.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,

Boucher

Johanne Boucher, trad. a.

Rapport de la **présidente**

L'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (OTTIAQ) a terminé cette année, avec dynamisme et détermination, la mise en œuvre presque totale d'un ambitieux plan stratégique triennal. En effet, en 1998 le Comité administratif, fort du soutien de tous les membres du Bureau, présentait à l'assemblée générale annuelle (AGA) un plan stratégique accompagné de plans d'action précis visant à consolider la place de notre Ordre au sein du système professionnel québécois et à donner à nos membres davantage d'occasions et de moyens de faire valoir leur profession respective.

Je m'en tiendrai ici au bilan du dernier exercice, mais vous comprendrez bien que de nombreuses réalisations sont le fruit de travaux entrepris depuis plus d'un an déjà. Les projets, menés à terme ou encore en développement, sont issus des trois programmes-phares dont s'est doté l'Ordre dès 1998, soit les affaires professionnelles, les communications ainsi que la gestion et le développement.

Le Comité administratif ayant été considérablement renouvelé en début d'exercice (nouvelle présidente, nouvelle vice-présidente, Affaires professionnelles et nouveau vice-président, Communications), il doit une fière chandelle à la trésorière et à la directrice générale qui lui ont fait profiter de leur vaste expérience, de leur efficacité et de leur soutien indéfectible. Nicole Sévigny et Diane McKay ont permis au Comité administratif de bien comprendre ses diverses responsabilités courantes et de s'en acquitter avec diligence. Je tiens à souligner également combien l'expérience du milieu professionnel, les conseils judicieux et la bonne humeur communicative de Christiane Lemelin, administratrice nommée par l'Office des professions, ont contribué à l'efficacité de la prise de décision au Comité administratif.

Cette année, le Secteur affaires professionnelles, dont l'objectif général est de *s'assurer de façon continue et au moyen d'activités de formation, d'encadrement et d'évaluation, de la compétence des membres*, a de nombreuses réalisations clés à son actif.

J'aimerais souligner en premier lieu l'intégration tant attendue du mot « terminologues » à la désignation officielle de l'Ordre.

Les démarches exigées pour obtenir une modification au *Code des professions* ont finalement abouti le 12 juillet 2000, et c'est le 11 septembre que nous avons décidé d'ajouter le deuxième « T » à notre acronyme. Cette reconnaissance officielle a été accompagnée d'un regain d'activité au sein du Comité des terminologues dans le but d'accroître la visibilité de la profession et d'assurer le recrutement de nouveaux membres.

En outre, le Secteur affaires professionnelles a terminé l'élaboration du programme d'initiation encadrée à la pratique professionnelle et le Comité du mentorat a présenté son rapport au Bureau, à la fin du projet pilote. L'OTTIAQ est le premier des 44 ordres professionnels du Québec à se doter d'un tel outil d'intégration des candidats qui aspirent au titre réservé. Nous avons tout lieu d'être fiers de l'esprit d'**innovation** qui nous anime, une des valeurs essentielles à notre épanouissement.

Bien que le mentorat soit désormais la voie privilégiée pour l'adhésion à l'Ordre, il n'en demeure pas moins que le Comité de l'agrément poursuit son travail d'évaluation des multiples dossiers qui lui sont présentés et recommande au Comité administratif de décerner l'agrément, ou non, aux candidats en se fondant sur les exigences établies par le règlement de l'Ordre, les grilles de compétences et le jugement de professionnels des plus expérimentés. Quant au Comité consultatif sur l'agrément, il s'est penché sur la définition de nouvelles normes d'agrément pour des clientèles particulières, comme les professeurs.

Deuxième projet pilote ayant connu son dénouement cette année : notre programme d'inspection professionnelle, dont les participants au Congrès de novembre ont pu apprécier le fonctionnement et les outils nécessaires à sa mise en œuvre. Là encore, l'Ordre innove en créant le rôle d'inspecteur-conseil dans le but de bien faire comprendre aux membres que l'inspecteur est avant tout un **collaborateur** qui met son expérience et ses connaissances à leur service.

Au cours de l'exercice qui se termine, les membres ont pu actualiser leurs connaissances de divers aspects de leur profession en participant aux nombreux ateliers qui leur ont été offerts dans le cadre du Programme de formation continue. Il convient de se rappeler que ce programme est offert dans les trois régions et qu'il est un des piliers sur lesquels repose tout notre engagement à *assurer le public de la compétence de nos membres*. À sa deuxième année de mise en œuvre, le Programme de formation continue a connu un succès marqué et a ainsi fait la preuve qu'il répond à des besoins précis. En outre, beaucoup de non-membres ont suivi les formations offertes et le programme devient donc un outil de recrutement supplémentaire pour l'Ordre.

Le Comité de la formation a, quant à lui, poursuivi ses travaux avec les représentants de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ), du ministère de l'Éducation et des diverses universités québécoises en matière d'adaptation des programmes aux exigences de l'Ordre. Il a aussi demandé au Comité des interprètes de conférence d'examiner les critères d'agrément que nous imposons aux candidats afin de déterminer si nous devons les modifier avant d'entreprendre l'analyse des programmes de formation universitaire en interprétation.

Une étape historique a été franchie cette année, alors que la catégorie des adhérents a été abolie le 31 mars 2001. Les dernières personnes appartenant encore à cette catégorie ont été invitées à présenter leur dossier au Comité de l'agrément et une majorité de celles-ci l'ont fait.

Dans le cadre des négociations sur l'entente de réciprocité entre les associations conférant des titres réservés ou délivrant des permis d'exercice de la traduction, de la terminologie et de l'interprétation au Canada, l'OTTIAQ a réussi à faire valoir l'intérêt pour les associations homologues du Canada de partager des exigences d'agrément uniformes et ainsi assurer à nos professionnels agréés à la fois *la protection du public* et celle du titre réservé. L'OTTIAQ est fier d'avoir conclu une première entente visant les trois professions avec l'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario (ATIO) et la Corporation des traducteurs, traductrices, terminologues et interprètes du Nouveau-Brunswick (CTINB). Une seconde entente devrait ensuite intervenir avec les autres associations canadiennes.

Le Comité des affaires juridiques a remis son rapport sur un projet de champs descriptifs en réponse à un questionnement de l'Office des professions du Québec. Comme suite à ce rapport, le Bureau a demandé au Comité de déterminer quelles sont les démarches à entamer pour faire avancer le dossier d'acte réservé dont l'Ordre voudrait saisir l'Office des professions. L'OTTIAQ souhaiterait que la prestation de certains services professionnels soit réservée aux seuls membres agréés de l'Ordre.

J'aimerais remercier Monique C. Cormier pour le travail immense qu'elle accomplit comme vice-présidente, Affaires professionnelles. Son expérience, son sens de l'engagement et son professionnalisme lui ont permis de relever avec brio les défis quotidiens. Le soutien de Monique à mon égard, dans mon apprentissage du fonctionnement interne de l'Ordre, a été des plus précieux et je tiens à lui exprimer ma reconnaissance.

Sur le plan des communications, rappelons d'abord que l'objectif général de ce secteur d'activités est d'*assurer la visibilité et d'augmenter le degré de notoriété de l'Ordre et de ses membres*. Il va sans dire que la parution de notre page publicitaire dans un certain nombre de magazines atteignant notre clientèle cible a été la réalisation clé du présent exercice. Les résultats préliminaires montrent une reconnaissance immédiate du message et une augmentation appréciable de la notoriété de l'Ordre et du traducteur agréé. Notre signature lancée à cette occasion, « Aux grands mots, les grands moyens », occupe désormais une place de choix dans toutes nos communications. *Circuit* et le site Web la mettent en valeur de belle façon, d'autant que ce sont là nos outils les plus internationaux dont la facture renouvelée est des plus attrayantes. Pour sa part *L'antenne* a su remplir son rôle d'outil de fidélisation en maintenant un lien vivant et enrichissant avec tous les membres.

Les événements rassembleurs, la Journée mondiale de la traduction (JMT), le Congrès et le cocktail du Nouvel An, ont été tenus avec succès et ont contribué à présenter une image de **qualité** et de dynamisme. Rappelons que le thème du Congrès était cette année « Sans réseau, point de salut » et que les membres qui y ont participé ont, en grande majorité, encouragé l'Ordre à continuer de leur offrir des occasions comme celle-ci pour consolider des liens entre eux et en établir de nouveaux avec des clients et des fournisseurs potentiels.

Le sondage sur la tarification et celui sur les services aux membres ont été menes avec efficacité et les résultats obtenus sont particulièrement précieux, car ils permettent aux instances de bien comprendre les préoccupations des membres et leurs diverses conditions d'exercice.

Depuis sa création, le Comité de recrutement et de fidélisation a travaillé ardemment à la recherche de nouveaux membres potentiels. Comme l'examen du Conseil des traducteurs et interprètes du Canada (CTIC) n'est plus utilisé par l'Ordre pour agréer les candidats en traduction, le Comité des prix avait pour mandat de revoir les modalités d'admissibilité et d'attribution du prix Mary-Coppin, traditionnellement décerné aux candidats ayant obtenu la meilleure note à l'examen d'agrément vers l'anglais et vers le français. Le défi a été relevé et une nouvelle formule a été mise au point, acceptée par Mary Coppin, et est en voie d'être adoptée par le Bureau. Ce comité a également défini les critères d'attribution d'une nouvelle reconnaissance, le Mérite OTTIAQ, qui pourra être décerné à une personne ayant contribué de façon exceptionnelle au développement des professions langagières ou de nos secteurs d'activités, qu'elle soit membre ou non de l'Ordre. La présentation de cette reconnaissance témoignera de notre volonté d'**ouverture** et d'**innovation**.

Le vice-président, Communications, Michel Buttiens, a mis à profit son expérience du fonctionnement de certains comités pour exercer un leadership soutenu et veiller à ce que les grandes orientations de ce secteur soient respectées. Il a en outre apporté une précieuse contribution à la prise de décision du Comité administratif et je remercie Michel pour sa grande disponibilité, son engagement et l'esprit de corps dont il fait preuve en toute occasion.

Je m'en voudrais de ne pas souligner également toutes les activités de représentation auxquelles ont participé nos membres ambassadeurs, les membres des comités de direction de Québec et de l'Outaouais, ainsi que les membres du Bureau. Nous avons tous et toutes, dans la mesure du possible, profité des invitations et des tribunes qui nous ont été offertes pour promouvoir la mission de l'Ordre et la **compétence** de ses membres.

Le troisième programme-phare, Gestion et développement, a comme objectif général celui d'*assurer que l'Ordre évolue en tenant compte de ses ressources et de son environnement*. Sur le plan des ressources et des moyens, nous avons réussi à tirer encore davantage de nos sources de rentrées traditionnelles (offres d'emploi, répertoire, Congrès) et à en trouver de nouvelles (commanditaires pour l'AGA et le cocktail du Nouvel An). Nos outils informatiques ont été mis à niveau et les méthodes de travail ont été documentées, offrant ainsi une efficacité accrue pour le traitement des demandes de nos membres, du courriel et de l'interaction avec le site Web. L'exercice de planification stratégique des deux prochaines années, entamé cette année, se réalise dans ce souci constant du développement de l'Ordre. C'est aussi dans le but d'assurer le rayonnement de l'Ordre que les membres du Bureau participent activement aux réunions du CTIC ainsi qu'aux activités et forums du Conseil interprofessionnel du Québec, qu'ils répondent aux demandes de position sur les dossiers de l'Office des professions du Québec, échangent des renseignements avec les autres ordres et assistent à des colloques et congrès divers dans la mesure où ils présentent un intérêt stratégique pour l'Ordre.

Sur le plan de la gestion, l'Ordre vise à *gérer ses ressources de manière optimale pour créer une véritable synergie entre la permanence, les administrateurs et les bénévoles*. Une grande part de cet objectif est tributaire de l'établissement de budgets réalistes et de la gestion efficace des ressources financières. Notre trésorière, Nicole Sévigny, s'est acquittée encore une fois de ces responsabilités clés en faisant preuve d'un jugement sûr et d'une connaissance solide des facteurs environnementaux et sectoriels qui influent sur notre capacité de remplir notre mandat. Elle a été secondée dans ces tâches par la directrice générale et secrétaire de l'Ordre, Diane McKay, qui a aussi mené de main de maître les activités de la permanence. Cette équipe a pris en charge avec enthousiasme et compétence les dossiers qui lui ont été confiés et a assuré la continuité des activités ainsi que le soutien aux travaux des divers comités. Je suis heureuse de pouvoir ici remercier, au nom des membres de l'Ordre, toutes nos collaboratrices de la permanence pour leur professionnalisme inégalé, leur dynamisme et leur souci du travail bien fait, sans lesquels l'Ordre n'aurait pu accomplir toutes les réalisations que je viens de citer.

Tout aussi essentiels au fonctionnement de l'Ordre, les nombreux bénévoles, les responsables de comité et les administrateurs méritent d'être ici remerciés pour leur dévouement inestimable, leur enthousiasme à faire évoluer l'Ordre et à lui permettre de réaliser ses objectifs.

L'exercice 2000-2001 s'est déroulé dans le sens de la continuité. Bien des projets ont été achevés pendant cette période; l'OTTIAQ est désormais mieux outillé pour accomplir sa mission et faire valoir son leadership dans les divers milieux où ses membres, actuels et potentiels, ainsi que leurs clients exercent leurs activités.

Boucher

La présidente,
Johanne Boucher

Rapport des activités du Bureau

Réunions de 2000-2001

Au cours de l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2001, le Bureau de l'Ordre a tenu cinq réunions ordinaires et aucune réunion extraordinaire.

Voici la liste des principales résolutions qui ont été adoptées par le Bureau :

Résolutions adoptées par le Bureau entre le 1er avril 2000 et le 31 mars 2001

- adoption d'une résolution approuvant le concept publicitaire tel qu'il a été présenté par l'agence Communications bleu blanc rouge et la présentation à celle-ci des commentaires et des propositions de changements émis par les membres du Bureau;
- adoption d'une résolution recommandant l'investissement d'une somme de 152 000 $ pour la campagne de publicité élaborée par l'agence Communications bleu blanc rouge;
- adoption d'une résolution recommandant qu'une somme de 1 000 $ soit dépensée pour mesurer l'incidence du lectorat à la suite du lancement de la campagne de publicité;
- adoption du rapport du vérificateur et des états financiers vérifiés au 31 mars 2000;
- adoption d'une résolution recommandant à l'assemblée générale les services de Roger Morin, CA à titre de vérificateur pour la préparation des états financiers de l'Ordre pour le prochain exercice financier;
- adoption d'une résolution recommandant la candidature de Betty Cohen au titre de récipiendaire du Mérite du CIQ et d'Isabelle Landry au titre de bénévole de l'année, conformément à la recommandation du Comité des prix;
- adoption d'une résolution cooptant Johanne Boucher et Michel Buttiens aux postes d'administrateurs du Bureau de l'Ordre pour un mandat de deux ans et cooptant Zélie Guével au poste d'administratrice du Bureau de l'Ordre pour la durée résiduelle du mandat de Christiane Cadrin;
- adoption d'une résolution désignant Johanne Boucher et Marie Gouin respectivement représentante régulière et représentante substitut au Conseil interprofessionnel du Québec;
- adoption d'une résolution approuvant que l'acronyme de l'Ordre devienne OTTIAQ afin de refléter l'ajout des terminologues dans notre dénomination sociale;
- adoption d'une résolution recommandant que Rose-Marie Lavoie soit nommée au poste de syndique adjointe de l'OTTIAQ;
- adoption d'une résolution recommandant que Christiane Cadrin et Denise Della Mora soient nommées membres du Comité de révision;
- adoption d'une résolution recommandant que Me Sylvie Lavallée soit nommée secrétaire du Comité d'inspection professionnelle;
- adoption d'une résolution approuvant l'avis du Bureau qui a déterminé qu'il n'existe pas de lien entre l'exercice de la profession et les infractions criminelles dont ont été reconnus coupables par un tribunal canadien les membres de l'OTTIAQ dans les dossiers présentés sous les numéros 00-09-11-01 et 00-09-11-02;
- adoption d'une résolution recommandant que soient radiés du tableau de l'OTTIAQ les membres agréés qui n'ont pas renouvelé leur cotisation;
- adoption d'une résolution recommandant que la délégation de l'Ordre à la réunion du Conseil des traducteurs et interprètes du Canada (CTIC) des 4 et 5 novembre 2000 soit formée des membres du Comité administratif et des interprètes;

- adoption des plans d'action pour les programmes-phares Affaires professionnelles, Communications ainsi que Gestion et développement tels qu'ils ont été présentés;

- adoption d'une résolution indiquant que la dénomination de l'Ordre demeure telle qu'elle est présentement, soit l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec, suivant les résultats de la consultation auprès des membres de l'Ordre sur la féminisation de la désignation;

- adoption d'une résolution retenant les candidatures d'André Desrochers et de Jean-François Joly à titre de membres d'honneur pour l'année 2000;

- adoption d'une résolution cooptant Michel Bergeron au Bureau de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec en remplacement de Gelu Roscanu et ce, pour la durée résiduelle du mandat de ce dernier, soit jusqu'en juin 2001;

- adoption d'une résolution recommandant que Johanne Boucher et Monique C. Cormier soient nommées membres du Comité de la formation;

- adoption d'une résolution recommandant les nominations d'Éliane Orléans-Gerstein à titre de membre du Comité de discipline pour un mandat de deux ans et de Nycole Bélanger à titre de membre substitut du Comité de discipline pour un mandat de deux ans;

- adoption de la version 2 du budget pour l'exercice financier 2000-2001;

- adoption d'une résolution recommandant qu'un montant de 15 000 $, dont 1 000 $ ont déjà été versés, soit remis au CTIC sous forme de mise de fonds et sur demande du CTIC pour l'organisation du congrès de la FIT et qu'une lettre d'entente soit signée à cet effet;

- adoption d'une résolution approuvant la ratification par l'OTTIAQ de l'augmentation de cotisation au CTIC de 19 $ à 22 $ par membre agréé pour l'année 2001-2002;

- adoption d'une résolution concernant la reconnaissance réciproque des statuts de traducteur agréé, de terminologue agréé et d'interprète agréé dans le cadre de l'Accord sur le commerce intérieur, recommandant que :

1. l'OTTIAQ accorde la réciprocité à un traducteur agréé, à un terminologue agréé et à un interprète agréé ayant obtenu leur statut de membre agréé d'une association provinciale avant 1998 sur la base de l'examen du CTIC;

2. l'OTTIAQ accorde la réciprocité à un traducteur agréé, à un terminologue agréé et à un interprète agréé ayant obtenu leur statut de membre agréé d'une association provinciale avant 1998 selon les exigences en vigueur de l'association provinciale au moment de la demande d'agrément;

3. l'OTTIAQ s'exclut temporairement de l'entente de réciprocité pour l'octroi du statut d'interprète agréé obtenu après 1998;

4. l'OTTIAQ accorde la réciprocité à un traducteur agréé et à un terminologue agréé titulaires d'un diplôme reconnu par l'OTTIAQ à l'annexe 1 et ayant satisfait aux autres critères d'agrément;

5. l'OTTIAQ accorde la réciprocité à un traducteur agréé et à un terminologue agréé d'une association provinciale titulaires d'un diplôme reconnu ou jugé équivalent ayant fait la preuve d'une année d'expérience professionnelle avant de se présenter à l'examen du CTIC et l'ayant réussi;

6. l'OTTIAQ accorde la réciprocité à un traducteur agréé et à un terminologue agréé ayant obtenu leur statut de membre agréé d'une association provinciale après 1998 sur la base d'une étude de dossier dans la mesure où l'association provinciale démontre que ce diplôme répond aux critères de transfert linguistique et de cours connexes définis par l'OTTIAQ;

7. l'OTTIAQ accorde la réciprocité à un traducteur agréé et à un terminologue agréé titulaires d'un diplôme jugé équivalent dans la mesure où l'association provinciale démontre que ce diplôme répond aux critères de transfert linguistique et de cours connexes définis par l'OTTIAQ;

8. l'OTTIAQ accorde la réciprocité à un traducteur agréé et à un terminologue agréé d'une association provinciale n'ayant aucun diplôme reconnu ou jugé équivalent, mais ayant fait la preuve de quatre ans d'expérience professionnelle avant de se présenter à l'examen du CTIC et l'ayant réussi;

9. l'OTTIAQ s'exclut temporairement de l'entente de réciprocité pour l'octroi du statut de traducteur agréé et de terminologue agréé obtenu sur la base de l'examen du CTIC réussi en 1999, 2000 et 2001;

10. l'OTTIAQ accorde la réciprocité à un traducteur agréé et à un terminologue agréé d'une association provinciale ayant obtenu leur agrément sur la base d'une étude de dossier réalisée en 1999, 2000 et 2001 dans la mesure où l'association provinciale démontre que ce diplôme répond, le cas échéant, aux critères de transfert linguistique et de cours connexes définis par l'OTTIAQ;

11. l'OTTIAQ confie les demandes de révision au CTIC;

12. l'OTTIAQ s'engage à réviser l'entente tous les trois ans.

- adoption d'une résolution approuvant la modification de la clause 2.05 de la proposition du CTIC sur le titre national telle qu'elle a été recommandée par le Comité administratif et se lisant comme suit : « Les membres par affiliation peuvent utiliser les titres suivants sur leurs cartes professionnelles et dans leurs documents : *Membre du Conseil des traducteurs et interprètes du Canada* (par affiliation), et la forme abrégée *Membre du CTIC* (par affiliation). De plus, ils peuvent utiliser le titre : *Traducteur*, *Interprète* ou *Interprète de conférence* (selon la réglementation provinciale), *Interprète judiciaire* et *Terminologue agréé* (Canada), et sa forme abrégée *Trad.*, *Int.*, *Int. de conf.*, *Int. jud.* et *Term. a.* (Canada). Les membres par affiliation ne peuvent utiliser une expression comme *Agréé par le CTIC* ou *Membre agréé du CTIC*, ou toute autre formule suggérant que le CTIC est l'organisme qui a décerné l'agrément. »;

- adoption d'une résolution acceptant les recommandations du Comité administratif, afin que soient retenus les services de Pierre Landry pour des fins d'accompagnement lors de notre exercice de planification stratégique et qu'un montant de 2 500 $ soit prévu à cette fin;

- adoption d'une résolution recommandant que l'OTTIAQ soit représenté au Réseau interaméricain pour la promotion des langues dans une Amérique intégrée, afin de faire valoir l'importance de la traduction dans le contexte d'une Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA) et que François Boutin y agisse à tire d'agent de liaison. De plus, ce dernier devra faire rapport au Comité administratif après chacune des rencontres auxquelles il participera;

- adoption d'une résolution approuvant la création de la reconnaissance « Mérite OTTIAQ » telle qu'elle a été recommandée par le Comité administratif;

- adoption d'une résolution approuvant la mise en œuvre d'un projet pilote pour la vente à forfait d'ateliers du Programme de formation continue auprès de la Société du crédit agricole de Regina et la présentation d'un rapport complet à la réunion du Comité administratif suivant la date de la tenue de l'atelier;

- adoption d'une résolution engageant le Bureau à officialiser la démarche et à soutenir le travail de Gaston Jordan dans l'organisation du Colloque sur la traduction, la terminologie et l'interprétation à Cuba et au Canada;

- adoption d'une résolution nommant Johanne Boucher, Monique C. Cormier, Michel Buttiens et Nicole Sévigny délégués de l'OTTIAQ lors de la réunion du CTIC du 21 avril 2001.

Rapport des activités du

Comité administratif

Réunions de 2000-2001

Au cours de la même période qui se terminait le 31 mars 2001, le Comité administratif a, pour sa part, tenu huit réunions ordinaires et aucune réunion extraordinaire.

Voici la liste des principales résolutions qui ont été adoptées par le Comité administratif :

Résolutions adoptées par le Comité administratif entre le 1er avril 2000 et le 31 mars 2001

- adoption d'une résolution recommandant que soient refusées les candidatures à l'agrément sur dossier qui n'ont pas satisfait aux critères établis pour l'équivalence au programme de mentorat;
- adoption d'une résolution recommandant que la directrice générale soit autorisée à signer le contrat d'un an renouvelable de façon tacite, à moins d'avis contraire de la part de l'une ou l'autre des parties, pour les services de permanence de la Fédération internationale des traducteurs (FIT) et sous réserve d'une possible révision de ceux-ci trois mois avant l'échéance dudit contrat;
- adoption d'une résolution approuvant l'agrément des candidats acceptés par le Comité de l'agrément qui ont suivi la formation sur la pratique professionnelle ainsi que ceux qui ne l'ont pas suivie, à la condition qu'ils reçoivent cette formation;
- adoption d'une résolution s'appliquant à la demande de révision de certains dossiers et nommant Maria Duarte et Marie Gouin au Comité de révision dans le cadre de la procédure de révision des décisions du Comité administratif pour les candidatures refusées à l'agrément;
- adoption d'une résolution recommandant aux membres du Bureau de changer l'acronyme de l'Ordre pour qu'il devienne OTTIAQ;
- adoption d'une résolution recommandant que le Programme de formation continue soit maintenu tel quel pour l'ensemble des membres de l'OTTIAQ au cours de l'année qui vient, que les régions participent activement, au sein du Comité de la formation continue, à l'élaboration de nouveaux ateliers de formation continue, et que toutes négociations, que ce soit de formateurs ou de partenaires, soient entreprises de concert avec la permanence de l'Ordre;
- adoption d'une résolution recommandant que soit ajouté à la politique de publicité dans le répertoire, un point 5 libellé comme suit : « Les membres et les non-membres ont le droit de faire de la publicité sur les pages des onglets séparant les diverses sections du répertoire et ils auront la priorité pour conserver leur emplacement au moment de la réimpression du répertoire. »;
- adoption d'une résolution s'adressant aux membres du Bureau afin qu'ils recommandent à l'Office des professions du Québec de ne pas changer la désignation actuelle de l'OTTIAQ et de conserver le *statu quo*;
- adoption d'une résolution recommandant aux membres du Bureau l'adoption de la version 2 du budget pour l'exercice financier 2000-2001 telle qu'elle a été présentée;
- adoption d'une résolution recommandant aux membres du Bureau la création de la reconnaissance « Mérite OTTIAQ »;
- adoption d'une résolution recommandant aux membres du Bureau que l'OTTIAQ soit représenté au Réseau interaméricain pour la promotion des langues dans une Amérique intégrée, afin de faire valoir l'importance de la traduction dans le contexte d'une Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA) et que François Boutin y agisse à titre d'agent de liaison. De plus, ce dernier devra faire rapport au Comité administratif après chacune des rencontres auxquelles il participera;
- adoption d'une résolution recommandant le renouvellement de la police d'assurance-responsabilité professionnelle aux nouvelles conditions pour un an, soit du 1er avril 2001 au 31 mars 2002;

- adoption d'une résolution recommandant le renouvellement de l'entente avec Calico aux mêmes conditions pour une autre année, soit du 1er avril 2001 au 31 mars 2002;

- adoption d'une résolution recommandant que l'option de paiement de la cotisation en deux versements ne soit plus offerte aux membres pour la cotisation 2001-2002;

- adoption d'une résolution recommandant aux membres du Bureau de modifier la formulation de la proposition du CTIC sur la création d'un titre national en retirant la dernière phrase du point 2.05;

- adoption d'une résolution recommandant que les services de Pierre Landry soient retenus en vue de l'exercice de planification stratégique 2000-2001;

- adoption d'une résolution recommandant aux membres du Bureau la mise en œuvre d'un projet pilote de vente à forfait d'un atelier du Programme de formation continue à un client choisi parmi la liste de demandes reçues à l'Ordre et l'intégration de la question de la vente à forfait à la planification stratégique;

- adoption d'une résolution recommandant que :
  - étant donné que le sceau est la propriété de l'OTTIAQ;
  - étant donné qu'un membre qui démissionne ou qui est radié doit retourner son sceau et qu'un remboursement de son dépôt lui est remis, soit 30 $ pour le sceau en caoutchouc ou 70 $ pour le sceau en métal;

  la production des sceaux avec la nouvelle dénomination soit à la charge de l'OTTIAQ et que seuls les frais de manutention soient assumés par les membres. Il est aussi recommandé de ne pas faire une annonce à tous les membres, mais de traiter les demandes individuellement, au fur et à mesure;

- adoption d'une résolution recommandant que soit approuvé le *Rapport sur le projet pilote du programme de mentorat* tel qu'il a été déposé par le Comité du mentorat.

Rapport de la trésorière

L'exercice 2000-2001 a été ponctué de plusieurs événements des plus réussis qui ont permis à l'Ordre d'enregistrer en fin de parcours un excédent des revenus sur les dépenses de 31 341 $. Cette bonne note au dossier tient également, il va sans dire, au souci constant qu'a l'OTTIAQ d'optimiser ses ressources humaines, financières et matérielles. Plus précisément, les revenus générés pendant l'année terminée le 31 mars 2001 ont été supérieurs de près de 6 % à ceux de 1999-2000, alors que les dépenses se sont établies à un peu plus de 3 %, si l'on exclut celles qui sont reliées à la campagne de publicité. Enfin, autre bonne nouvelle : les revenus autres que ceux provenant des cotisations des membres sont en progression continue et ont atteint 287 571 $, soit 35 % de l'ensemble du budget 2000-2001. Voici les faits saillants de l'année écoulée.

Affaires professionnelles

Parmi les activités menées par ce secteur, il convient de souligner le succès inégalé du Programme de formation continue. En effet, pour les douze ateliers offerts à Montréal, l'Ordre a enregistré un profit net de 12 498 $. Les régions de Québec et de l'Outaouais ne sont pas en reste non plus, la première ayant dégagé des profits de 4 255 $ pour les trois ateliers présentés et la seconde, des profits de 4 100 $ pour les quatre ateliers annoncés à l'agenda. Sur un autre plan, deux nouveaux postes de dépenses ont vu le jour; il s'agit des projets pilotes pour le mentorat et l'inspection professionnelle, qui ont démarré leurs travaux pendant l'exercice visé.

Communications

Le congrès annuel, activité très prisée des membres, a généré un profit de quelque 17 000 $ grâce au nombre sans cesse croissant d'exposants et de participants. *Circuit*, la publication phare de l'Ordre dont l'image a été « revampée », a enregistré une augmentation sensible de ses revenus de publicité, soit environ 74 % de plus qu'au cours de l'exercice précédent. Par ailleurs, plusieurs activités ponctuelles, notamment la création de l'affiche à l'image de la campagne publicitaire lancée par l'Ordre, le sondage sur les services aux membres ainsi que celui sur la tarification, la formation des porte-parole et la participation au Salon des services québécois à l'exportation et au Salon du nouveau monde des affaires, expliquent la hausse des dépenses touchant le Secteur communications. Au total, cependant, ces dépenses ne sont intervenues en 2000-2001 que pour 15 % des dépenses du fonds d'administration générale.

Gestion et développement

Côté gestion et développement, les revenus tirés des offres d'emploi se sont établis à 72 200 $, soit une hausse de plus de 9 % par rapport à ceux de l'exercice précédent. En outre, le service de réservation de salles a marqué des points importants et rapporté plus de deux fois les revenus notés l'an dernier. Au chapitre des dépenses, celles-ci sont demeurées comparables à celles de l'année passée, représentant 83 % du budget total des dépenses comparativement à 81 % en 1999-2000.

Budget 2001-2002

L'Ordre poursuit ses projets avec un nouveau plan stratégique qui s'échelonnera sur deux ans. Comme toujours, les principes d'une saine gestion financière et comptable guideront ses actions. Voici quelques initiatives envisagées pour 2001-2002 :

Affaires professionnelles : optimiser les programmes de formation, d'inspection professionnelle et de mentorat pour aider les professionnels langagiers à s'adapter aux nouvelles réalités du marché;

Communications : élaborer des méthodes et des outils technologiques efficaces et rapides pour informer les membres ainsi que pour promouvoir la profession afin d'assurer la relève;

Gestion et développement : créer des liens avec les partenaires du milieu.

La trésorière,
Nicole Sévigny

Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec

Rapport annuel

2000-2001

États financiers

Rapport du vérificateur

Aux membres de l'**Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec**

J'ai vérifié le bilan de l'**Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec** au 31 mars 2001 et au 31 mars 2000, ainsi que les états des résultats, de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2001 et au 31 mars 2000, ainsi que les résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes généralement reconnus.

Roger Morin, CA
Comptable agréé

Lachine
Le 10 avril 2001

Résultats

de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001					2000
	Fonds d'administration générale	Fonds de retraite	Fonds de prix	Fonds des communications et de l'informatique	Total	Total
	$	$	$	$	$	$
Revenus						
Cotisations	538 856	–	–	–	538 856	532 994
Formation et perfectionnement – Montréal	32 199	–	–	–	32 199	19 899
Revenus de communications (annexe 3)	50 999	–	–	–	50 999	45 493
Admission – étude de dossier	9 868	–	–	–	9 868	10 239
Agrément	15 150	–	–	–	15 150	12 023
Revenus d'offres d'emploi	72 200	–	–	–	72 200	65 937
Congrès annuel	50 965	–	–	–	50 965	44 697
Intérêts	28 302	203	671	3 009	32 185	33 419
Autres revenus	14 791	–	–	–	14 791	5 474
Section géographique de l'Outaouais	7 301	–	–	–	7 301	5 844
Section géographique de Québec	5 780	–	–	–	5 780	5 963
	826 411	203	671	3 009	830 294	781 982
Dépenses						
Dépenses d'exploitation (annexe 1)	657 638	–	–	–	657 638	630 917
Dépenses de communications (annexe 3)	115 021	–	–	–	115 021	100 562
Prix et bourses	–	–	–	–	–	600
Cotisations de retraite	–	5 735	–	–	5 735	5 585
Relations publiques	–	–	–	406	406	2 901
Campagne de publicité	–	–	–	158 488	158 488	10 000
Amortissements – immobilisations	–	–	–	5 046	5 046	3 603
Section géographique de l'Outaouais	8 410	–	–	–	8410	12 942
Section géographique de Québec	6 652	–	–	–	6 652	11 188
Perte sur disposition d'actif	5 322	152	501	–	5 975	–
	793 043	5 887	501	163 940	963 371	778 298
Excédent des revenus (dépenses) sur les dépenses (revenus)	33 368	(5 684)	170	(160 931)	(133 077)	3 684
Excédent accumulé des revenus sur les dépenses au début de l'exercice	367 282	1 986	20 302	16 870	406 440	402 756
Appropriation (affectation) de fonds	(154 000)	4 000	–	150 000	–	–
Excédent accumulé des revenus sur les dépenses à la fin de l'exercice	246 650	302	20 472	5 939	273 363	406 440

Bilan

au 31 mars 2001

	2001					2000
	Fonds d'administration générale	Fonds de retraite	Fonds de prix	Fonds des communications et de l'informatique	Total	Total
	$	$	$	$	$	$
Actif à court terme						
Encaisse	113 742	–	–	–	113 742	6 048
Placements temporaires (note 2)	191 529	–	–	47 013	238 542	413 743
Débiteurs	49 649	–	–	–	49 649	32 769
Frais payés d'avance	17 502	–	–	–	17 502	19 233
	372 422	–	–	47 013	419 435	471 793
Immobilisations (notes 2 et 3)	9 278	–	–	14 290	23 568	26 708
	381 700	–	–	61 303	443 003	498 501
Passif et surplus accumulé à court terme						
Créditeurs et charges à payer	77 489	–	–	–	77 489	51 236
Revenus reportés (note 2)	92 151	–	–	–	92 151	40 825
Créances interfonds	(34 590)	(302)	(20 472)	55 364	–	–
	135 050	(302)	(20 472)	55 364	169 640	92 061
Actif net	246 650	302	20 472	5 939	273 363	406 440
	381 700	–	–	61 303	443 003	498 501

Engagement (note 4)

Pour le conseil d'administration :

administratrice **administratrice**

Les notes font partie intégrante des états financiers

Flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
	$	$
Activités d'exploitation		
Excédent des revenus (dépenses) sur les dépenses (revenus)	(133 077)	3 684
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	9 085	9 686
Fonds provenant de (utilisé par) l'exploitation	**(123 992)**	**13 370**
Évolution nette des soldes de fonds de roulement hors caisse		
Débiteurs	(16 880)	(15 146)
Frais payés d'avance	1 731	946
Créditeurs et charges à payer	26 253	(27 966)
Revenus reportés	51 326	(99 486)
Fonds nets provenant de (utilisés par) l'exploitation	**(61 562)**	**(128 282)**
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(5 945)	(14 507)
Évolution des liquidités	(67 507)	(142 789)
Liquidités au début	419 791	562 580
Liquidités à la fin	**352 284**	**419 791**

Notes aux états financiers

1. Statut et nature des activités

L'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec, constitué le 17 mars 1992, regroupe des personnes de professions langagières et est régi par le *Code des professions*. Par suite des modifications du *Code des professions* et d'autres dispositions législatives, la raison sociale qui était « Ordre des traducteurs et interprètes agréés du Québec » a été remplacée par « Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec ».

2. Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus. Ces principes exigent que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants inscrits de l'actif et du passif, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la fin de l'exercice et sur les montants des revenus et des dépenses inscrits au cours de l'exercice. Les principales conventions comptables utilisées sont indiquées ci-dessous :

Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration générale rend compte des activités menées par l'Ordre en matière de prestation de services et d'administration.

Le fonds de retraite des employés a été créé afin de pourvoir au versement de cotisations à des régimes de retraite aux employés de l'Ordre.

Le fonds de prix – examen d'agrément a été créé afin de récompenser les meilleurs candidats à l'examen d'agrément.

Le fonds des communications et de l'informatique a été créé afin de favoriser la visibilité de l'OTTIAQ, de valoriser les titres professionnels et de tenir à jour le parc informatique.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'Ordre amortit ses immobilisations en utilisant les taux et méthodes suivants, à l'exception des œuvres d'art qui ne sont pas amorties :

Mobilier et équipement	5 ans, linéaire
Équipement informatique	30 %, dégressif
Sceau	20 %, dégressif

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

Constatation des produits

Les revenus reliés aux activités d'exploitation sont constatés à titre de produits du fonds d'administration générale dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Revenus reportés

Les revenus reportés représentent les cotisations encaissées au cours de l'exercice qui ont trait au prochain exercice.

3. Immobilisations

	2001			2000
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	$	$	$	$
Mobilier et équipement	20 204	18 858	1 346	3 556
Œuvres d'art	1 416	–	1 416	1 416
Équipement informatique	29 468	13 402	16 066	16 836
Sceau	8 592	3 852	4 740	4 900
	59 680	36 112	23 568	26 708

4. Engagement

L'Ordre s'est engagé en vertu d'un bail à long terme représentant un montant minimum de 302 662 $. Les versements annuels à effectuer au terme de ce bail au cours des quatre prochains exercices sont estimés comme suit :

2002	80 710
2003	80 710
2004	80 710
2005	60 532

5. Impôts sur le revenu

L'Ordre est exempt d'impôts sur le revenu en vertu de l'alinéa 149 (1) (l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Qualité
Compétence
Notoriété
Professionnalisme

Dépenses d'exploitation

au 31 mars 2001 (annexe 1)

	2001	2000
	$	$
Dépenses		
Frais d'administration (annexe 2)	551 019	542 283
Congrès annuel	33 634	25 463
Dépenses d'offres d'emploi	26 635	23 415
Formation et perfectionnement – Montréal	19 038	15 647
Agrément	9 656	10 708
Discipline	3 168	4 244
Services aux membres	6 660	3 775
Syndic	–	1 033
Documentation	344	679
Divers comités	2 428	3 670
Mentorat	2 033	–
Inspection professionnelle	3 023	–
	657 638	**630 917**

Frais d'administration

au 31 mars 2001 (annexe 2)

	2001	2000
	$	$
Frais d'administration		
Frais de secrétariat		
Salaires et avantages sociaux	277 369	288 856
Loyer	76 037	72 100
Électricité	3 360	3 360
Sous-traitance	3 098	–
Formation	2 455	1 112
Informatisation	3 323	4 225
Articles de bureau	19 855	14 668
Compteur postal	10 487	5 831
Service telephonique	7 464	7 267
Service de messagerie	324	576
Location d'equipement	5 801	5 593
Amortissements – immobilisations	4 039	6 083
Entretien – locaux et materiel	2 755	2 520
Taxes	14 136	12 995
Assurances	2 504	2 429
	433 007	**427 615**
Autres frais d'administration		
Assemblée annuelle – rapport annuel	9 177	9 552
Réunions du Bureau	1 450	1 826
Conseil des traducteurs et interpretes du Canada (CTIC)	28 632	25 242
Frais de déplacement et de représentation	2 413	2 651
Honoraires professionnels	11 456	4 370
Honoraires de vérification	3 700	3 600
Frais bancaires et cartes de crédit	7 477	6 822
Contribution au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)	7 234	7 082
Envois groupés	33 054	39 686
Divers	294	584
Honoraires de traduction	598	580
Autres rémunérations	9 945	10 000
Planification stratégique	1 689	–
Rayonnement international	858	2 673
Mauvaises créances	35	–
	118 012	**114 668**
	551 019	**542 283**

Autres renseignements

de l'exercice terminé le 31 mars 2001 (annexe 3)

	2001			2000		
	Revenus	Dépenses	Excédent (déficit)	Revenus	Dépenses	Excédent (déficit)
	$	$	$	$	$	$
Communications						
Circuit	28 002	53 825	(25 823)	27 557	52 283	(24 726)
L'antenne	–	20 224	(20 224)	–	21 169	(21 169)
Répertoire	22 997	30 124	(7 127)	17 936	20 925	(2 989)
Relations publiques	–	5 509	(5 509)	–	–	–
Site Web	–	5 339	(5 339)	–	6 185	(6 185)
	50 999	**115 021**	**(64 022)**	**45 493**	**100 562**	**(55 069)**

Tableau des membres

et renseignements divers

Au 31 mars 2001, l'Ordre des traducteurs, terminologues et interpretes agrees du Quebec comptait 14 membres d'honneur et 1 548 membres, pour un total de 1 562 membres, dont 1 134 a Montreal, 133 dans la Section geographique de Quebec et 295 dans la Section géographique de l'Outaouais. L'effectif a évolue comme suit :

Membres au 1er avril 2000	1 570
Permis révoqués	- 50
Permis délivrés	+ 42
Total des membres au 31 mars 2001	**1 562**

Traducteurs agréés au 1er avril 2000	1 508
Permis révoqués	- 48
Permis délivrés	+ 42
Total des traducteurs agréés au 31 mars 2001	**1 502***

Terminologues agréés au 1er avril 2000	71
Permis révoqués	- 1
Permis délivrés	0
Total des terminologues agréés au 31 mars 2001	**70***

Interprètes agréés au 1er avril 2000	44
Permis révoqués	- 1
Permis délivrés	0
Total des interprètes agréés au 31 mars 2001	**43***

* *Certains membres sont agréés dans plus d'une catégorie.*

Montant de la cotisation annuelle exigible au 1er avril 2000	
Agréés	335 $
Agréés de 65 ans et plus	135 $

Renseignements supplémentaires

Le Bureau de l'Ordre a, par résolution, voté l'abolition du statut d'adhérent à l'OTTIAQ à compter du 31 mars 2001. De plus, une nouvelle catégorie nommée « Candidats à l'agrément » a été créée en janvier 2000 pour les diplômés qui aspirent au titre d'agréé. Les étudiants inscrits à l'OTTIAQ sont maintenant au nombre de 170.

Droits d'inscription pour l'année 2000-2001	
Adhérents	250 $
Candidats à l'agrément	250 $
Étudiants	30 $

Compétence
Notoriété
Professionnalisme

Rapport des activités de la

Section géographique de l'Outaouais

Extension de l'Ordre dans l'Outaouais, la Section géographique de l'Outaouais a tenu, au cours de l'exercice écoulé, cinq réunions ordinaires en plus de l'assemblée générale annuelle, de la journée de planification régionale et d'une session de préparatifs rattachée à la Journée mondiale de la traduction (JMT). Ces activités régulières se sont doublées d'une présence soutenue auprès de l'Ordre à Montréal, que ce soit au sein d'instances formelles ou à l'occasion de séances de travail ponctuelles.

Forte de la mission et de la vision de l'OTTIAQ, la Section de l'Outaouais a fait siennes les orientations de celui-ci pour l'année 2000-2001, poursuivant son action en vue de favoriser le perfectionnement de ses membres et de faciliter le rapprochement entre eux comme avec les différents intervenants de l'industrie. Ainsi, le Programme de formation continue a remporté un vif succès, avec près de 70 inscrits aux quatre ateliers prévus, soit une participation de 30 % supérieure à celle de l'année précédente. En outre, la Section de l'Ordre en Outaouais a enregistré une première en lançant l'atelier vers l'anglais intitulé « Read my lips: I'm speaking English – Maintaining Intelligibility ».

Au chapitre des activités sociales, la JMT, événement-phare annuel de la région s'il en est, a réuni plus de 200 participants issus des différents milieux langagiers de l'Outaouais. Le dîner de Noël a également attiré une trentaine de membres et amis de l'Ordre venus entendre en l'occasion un collègue émérite, Pierrot Lambert, dont le goût pour les voyages et l'aventure n'entame en rien la verve joyeuse. Enfin, une troisième activité, inédite celle-là, en l'occurrence un petit-déjeuner concert à la Maison du Citoyen de Hull, a réuni à la fin de janvier un petit groupe de traducteurs amateurs de belle musique.

Pendant l'année terminée le 31 mars 2001, la Section a continué de resserrer ses liens avec les diverses instances qui œuvrent au sein de l'industrie langagière dans la région, entre autres, l'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario (ATIO) et le Conseil des traducteurs et interprètes du Canada (CTIC), le Bureau de la traduction et les universités, pour ne nommer que celles-là. En ce qui concerne les relations avec les universités plus précisément, la Section a de nouveau décerné son prix étudiant de l'OTTIAQ-Outaouais aux lauréats de l'Université du Québec à Hull (UQAH) et de l'Université d'Ottawa, respectivement; qui plus est, elle a apporté son appui dans le cadre de la mise sur pied du Cabinet étudiant de traduction et de rédaction de l'UQAH, dont les travaux vont bon train.

À titre d'administratrice et de présidente de la Section, je tiens, en terminant, à remercier les membres du Comité de direction de leur indéfectible collaboration, soit Geneviève Mareschal, administratrice et première vice-présidente; Anne-Marie De Vos, deuxième vice-présidente; Michel Parent, trésorier; enfin, Renée Canuel-Ouellet, secrétaire. J'adresse également mes remerciements les plus sincères à tous les fidèles bénévoles qui, par leur action, contribuent à faire de l'Ordre en région un organisme dynamique et en phase avec les besoins de ses membres et de l'industrie.

Nicole Sévigny

Revenus et dépenses

au 31 mars 2001

	2001	2000
	$	$
Revenus alloués non dépensés 1999-2000	8 474	5 179
Revenus alloués 2000-2001	–	10 000
Revenus d'activités		
Formation et perfectionnement	6 015	4 874
Rencontres sociales	1 120	1 148
Intérêts	166	122
Total des revenus d'activités	7 301	6 144
Total des revenus	15 775	21 323
Dépenses		
Centre d'affaires	1 542	1 519
Assurances	501	384
Formation et perfectionnement	551	3 433
Messagerie	26	2
Fournitures	91	256
Assemblée annuelle	258	666
Relations publiques	727	500
Conférences – visites	–	–
Rencontres sociales	1 356	1 713
Réunions	170	475
Divers	4	–
Frais de poste	101	309
Frais de représentation	1 498	1 620
Frais bancaires	132	129
Service téléphonique	1 453	1 936
Total des dépenses	8 410	12 942
Surplus des revenus sur les dépenses	7 365	8 381
TPS/TVQ à rembourser	77	93
Revenus alloués non dépensés	7 442	8 474

Rapport des activités de la

Section géographique de Québec

Cette année, le Comité de direction de la Section géographique de Québec a tenu huit réunions ordinaires.

La Section a maintenu et accru sa présence sur le campus de l'Université Laval. D'une part, elle a poursuivi pour une troisième année consécutive sa participation au conseil d'administration du cabinet étudiant Langulaire, où elle compte deux représentants. D'autre part, répondant à l'invitation d'une association étudiante dynamique, plusieurs membres ont pris ou prendront prochainement la parole sur des sujets liés à la profession et à son exercice – que ce soit à propos de la traduction, de l'interprétation ou de la terminologie – devant des groupes d'étudiants à l'occasion de quatre rencontres. Ces activités accentuent la visibilité de la profession auprès de la relève.

Dans le cadre du programme officiel de formation continue de l'OTTIAQ, nous avons offert quatre activités, organisées localement, qui ont rejoint une moyenne de dix-huit participants chacune. En particulier, la séance sur les mémoires de traduction a remporté un franc succès.

La Journée mondiale de la traduction, qui se tenait cette année à l'hôtel de ville de Québec, consacre notre désir de rapprochement avec tous les membres de la profession, notamment ceux du Bureau de la traduction. C'est ainsi que nous avons convié André Racicot, traducteur au gouvernement fédéral, à venir nous entretenir de son récent et très utile ouvrage sur les noms de pays, de capitales et d'habitants. Les participants à cette rencontre-lancement, fort nombreux, ont eu le plaisir d'assister à l'allocution d'ouverture prononcée par nul autre que le maire de Québec, Jean-Paul L'Allier. Autre activité sociale réussie, malgré le mauvais temps : le « 5 à 7 » de Noël, dans le féerique décor du quartier Petit Champlain.

En vue d'offrir à nos membres le maximum d'occasions de se rencontrer, nous avons continué à organiser les « Jeudis des traducteurs », qui ont lieu une fois par mois, et nous avons mis en place l'activité « English Translators' Workshop », qui se tient environ toutes les six semaines. Ces activités attirent un noyau de fidèles, que nous espérons voir s'élargir.

La Soirée des bénévoles, en juin dernier, nous a permis de féliciter chaleureusement Isabelle Landry, à qui nous avons décerné le titre de « Bénévole de l'année », en reconnaissance de son engagement de longue date dans la profession.

Enfin, les activités de la Section reposent sur la motivation et le dévouement indéfectible de nombreux bénévoles de la région, qu'ils œuvrent à l'extérieur ou au sein des divers comités de l'OTTIAQ. Je tiens à remercier d'abord mes collègues du Comité de direction dont le mandat a pris fin en juin dernier et qui m'ont transmis le flambeau : Christiane Cadrin, Sylvie Roy et Micheline Simard. Mes remerciements vont aussi à Suzanne Bélanger, qui a dû cesser prématurément ses activités au Comité. Enfin, merci de tout cœur aux membres de l'équipe actuelle : Christiane Dussault, secrétaire; Karen Muir, deuxième vice-présidente; Anne Rogier, première vice-présidente (cooptée), et Nelson Tactuk, trésorier. Nous avons par ailleurs bénéficié grandement de l'appui efficace des membres de la permanence, que nous remercions très chaleureusement.

Zélie Guével

Revenus et dépenses

au 31 mars 2001

	2001	2000
	$	$
Revenus alloués non dépensés 1999-2000	7 408	3 070
Revenus alloués 2000-2001	–	10 000
Revenus d'activités		
Formation et perfectionnement	5 780	5 302
Rencontres sociales	–	661
Divers	–	–
Total des revenus d'activités	5 780	5 963
Total des revenus	13 188	19 033
Dépenses		
Centre d'affaires	–	120
Messagerie	–	14
Fournitures	–	–
Formation et perfectionnement	1 525	3 960
Rencontres sociales	1 249	756
Service téléphonique	571	473
Frais de représentation	1 671	3 194
Réunions	453	359
Conférences – visites	–	–
Assemblée annuelle	350	898
Frais bancaires	184	160
Frais de poste	–	–
Relations publiques	647	1 223
Divers	2	30
Total des dépenses	6 652	11 187
Surplus des revenus sur les dépenses	6 536	7 846
TPS/TVQ à recevoir	(15)	(438)
Revenus alloués non dépensés	6 521	7 408

Rapport du

Secteur affaires professionnelles

Le mandat du Secteur affaires professionnelles est de coordonner les activités de mentorat, d'inspection professionnelle, d'agrément, de formation continue ainsi que celles des différents comités afin d'appuyer et de mettre en valeur le professionnalisme des membres, le tout dans le respect de la mission de protection du public de l'Ordre.

Au cours du dernier exercice, les activités du Secteur affaires professionnelles ont été marquées par la tenue des projets pilotes d'initiation encadrée à la pratique professionnelle et d'inspection professionnelle. En effet, le Comité du mentorat a mené le projet pilote auprès de trois candidats à l'agrément en traduction. Ce projet a permis de vérifier la pertinence des activités de formation et des outils d'évaluation. Quant au Comité d'inspection professionnelle, il a tenu le projet pilote auprès des membres du Comité et de dix membres choisis au hasard. Le projet a permis d'évaluer les outils du programme d'inspection ainsi que le déroulement d'une inspection professionnelle. Par leur efficacité et leur approche novatrice, les programmes de mentorat et d'inspection professionnelle de l'Ordre sont maintenant prêts à se tailler une place de choix dans le système professionnel québécois.

Le Comité de l'agrément a examiné un grand nombre de demandes et a formulé des recommandations d'acceptation ou de refus au Comité administratif. Quant au Comité consultatif sur l'agrément, il a étudié les questions de l'agrément des clientèles particulières.

Le Comité de la formation continue a effectué le bilan de la première année d'implantation du Programme de formation continue de l'Ordre. Fort du succès remporté par le Programme auprès des membres et soucieux de toujours contribuer à l'enrichissement des compétences de ces derniers, le Comité a préparé un programme varié pour l'automne 2000 et l'hiver 2001. De plus, il a mis à jour le Programme en proposant l'ajout de cinq nouveaux ateliers aux dix-sept ateliers existants.

Le Comité de la formation a procédé au suivi des recommandations de modification des programmes auprès des universités et a rencontré une représentante du Comité des interprètes de l'Ordre pour discuter des critères d'analyse des programmes donnant ouverture au permis d'interprète agréé.

Le Comité des interprètes de conférence a finalisé le document sur les normes de pratique professionnelle qui adaptent le *Code de déontologie* de l'Ordre à la pratique des interprètes de conférence et visent à renforcer le professionnalisme des membres.

Le Comité des langues étrangères a rencontré différents organismes pour s'assurer de la visibilité de la profession et faire valoir les compétences des membres en langues étrangères.

Le Comité des affaires juridiques a travaillé à la mise à jour du contrat type et s'est penché sur un encadrement souhaité pour l'utilisation du sceau et du titre.

Le Comité des terminologues a connu un nouvel essor cette année et il a créé l'*INFO-TERMINO*. Il a également tenu un petit-déjeuner d'affaires. Le Comité a enfin dressé une liste des logiciels de terminologie et recueilli le point de vue de l'utilisateur.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui, par leur participation à un comité ou à un autre, contribuent à la mission de l'Ordre. Enfin, je remercie particulièrement Sylvie Lavallée, chargée des affaires professionnelles et conseillère juridique. Sa grande compétence ainsi que sa disponibilité de tous les instants en font une collaboratrice inestimable.

La vice-présidente, Affaires professionnelles,
Monique C. Cormier

Rapport de la syndique

Le rôle de la syndique de l'Ordre est défini à l'article 122 du *Code des professions* qui énonce que le syndic fait enquête à la suite d'une information à l'effet qu'un professionnel a commis une infraction aux dispositions du *Code des professions*, du *Code de déontologie* ou des règlements de l'Ordre. Si l'enquête démontre qu'une infraction a été commise, le syndic portera, en vertu de l'article 123 du *Code des professions*, la plainte devant le Comité de discipline de l'Ordre. Il peut aussi décider de transmettre la demande d'enquête au Comité d'inspection professionnelle.

Au cours de l'exercice financier 2000-2001, une demande d'enquête a été déposée dans laquelle le plaignant reprochait au membre d'avoir refusé d'effectuer une traduction. L'enquête a révélé qu'aucune infraction n'avait été commise par le membre.

Deux différends ont été soumis à la conciliation. Dans les deux cas, les parties se sont entendues à l'amiable.

Estelle Thibault

Rapport des activités du Comité de discipline

Le Comité de discipline est chargé de l'étude de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre ou contre une personne qui a été membre de l'Ordre, pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou des règlements adoptés par l'Ordre.

Présidé depuis le 22 novembre 2000 par M[e] Paule Gauthier, qui a succédé à M[e] Gilles Gaumond, ce comité est également composé de Nycole Bélanger, Marie Bouchard, Éliane Orléans-Gerstein et Claire Stein. M[e] Sylvie Lavallée agit à titre de secrétaire du Comité.

Conformément au *Règlement sur les normes relatives à la rédaction et au contenu du rapport annuel des ordres professionnels*, le Comité de discipline vous avise qu'entre le 1[er] avril 2000 et le 31 mars 2001, il a rejeté une plainte portée par la syndique de l'Ordre au cours de l'exercice précédent.

M[e] Sylvie Lavallée

Rapport des activités du
Comité de révision

Le Comité de révision de l'Ordre a pour fonction de donner un avis à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête et ce, relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter une plainte.

Le Comité de révision de l'Ordre, présidé par Guy Bertrand, est composé de Christiane Cadrin, Marcel Collette, Denise Della Mora, Ilda Moreyra Basso, Lise Perreault et Eva Richter-Wilde. M[e] Sylvie Lavallée agit à titre de secrétaire du Comité.

Au cours de l'exercice 2000-2001, le Comité de révision n'a pas eu à se réunir au sujet d'une décision de la syndique de l'Ordre.

Guy Bertrand

Rapport des activités du
Comité d'arbitrage des comptes

Le Comité d'arbitrage des comptes a pour fonction de traiter les demandes d'arbitrage des comptes des clients qui ont un différend avec un membre de l'Ordre sur le montant d'un compte pour services professionnels.

Le Comité d'arbitrage des comptes de l'Ordre, présidé par Nathalie Cartier, est composé de Marielle Hébert, Jean-Jacques Lavoie et Johanne Leclerc. M[e] Sylvie Lavallée agit à titre de secrétaire du Comité.

Au cours de l'exercice 2000-2001, le Comité d'arbitrage des comptes n'a été saisi d'aucune demande.

Nathalie Cartier

Rapport des activités du

Comité d'inspection professionnelle

Le Comité d'inspection professionnelle a pour fonction de surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre. Le programme d'inspection professionnelle élaboré par le Comité propose un encadrement des professionnels et s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la pratique professionnelle des membres.

Le Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre, présidé par Betty Howell, est composé de Robert Dubuc, François Gauthier, Don Gilmore et Micheline Simard. Me Sylvie Lavallée agit à titre de secrétaire du Comité. Le Comité est assisté de cinq inspecteurs-conseils, soit Louise Brooks, Linda Caron, Myrna Castellaro, Marcel Marquis et Allan Parvu.

Au cours de l'exercice 2000-2001, le Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre s'est réuni à quatre reprises et a tenu deux rencontres avec les inspecteurs-conseils, soit une séance de formation et une rencontre de travail. Cette année, la tâche du Comité a été de mener le projet pilote afin d'évaluer les outils du programme d'inspection ainsi que le déroulement d'une inspection professionnelle. Le projet pilote a d'abord été dirigé auprès des membres du Comité d'inspection professionnelle. Ensuite, dix membres provenant des trois catégories (traducteur, terminologue et interprète) ont été sélectionnés au hasard pour recevoir la visite d'un inspecteur-conseil.

Par ailleurs, pour que les membres démythifient le processus d'inspection professionnelle et puissent bénéficier pleinement de cette expérience, le programme d'inspection a été versé sur le site Web de l'Ordre, un atelier sur le sujet a été tenu au congrès annuel de l'Ordre et plusieurs articles ont été publiés dans *L'antenne*.

Le projet pilote a permis au Comité d'inspection professionnelle de peaufiner les outils d'inspection et a aidé les inspecteurs-conseils à se familiariser avec ceux-ci et le processus d'inspection.

Betty Howell

Rapport des activités du Comité de la formation

Le Comité de la formation est composé de Louise Brunette et de Paul St-Pierre, représentants de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ), de Michel Desgagnés (jusqu'au 1er mars 2001), représentant du ministère de l'Éducation, de Monique C. Cormier et de Johanne Boucher, représentantes de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (OTTIAQ). Johanne Boucher préside le Comité et Me Sylvie Lavallée, chargée des affaires professionnelles et conseillère juridique de l'Ordre, exerce la fonction de secrétaire.

Ce comité consultatif a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministère de l'Éducation, les questions relatives à la formation des traducteurs, des terminologues et des interprètes au Québec.

À l'automne 2000, le Comité de la formation s'est réuni pour faire le suivi des recommandations auprès des universités. Par ailleurs, le Comité a rencontré une représentante du Comité des interprètes de l'Ordre pour discuter des critères d'analyse des programmes donnant ouverture au permis d'interprète agréé. La représentante a convenu de soumettre au Comité un document sur la formation des interprètes qui proposera des critères pour l'analyse des programmes en interprétation et fournira des données sur le marché. Au printemps 2001, le Comité se propose d'analyser les programmes de la liste des diplômes reconnus en interprétation et de faire, le cas échéant, des recommandations à l'Office des professions.

Le Comité a également convenu de s'enquérir une fois par année auprès des universités des modifications apportées à leurs programmes.

La présidente,
Johanne Boucher

Rapport du Secteur communications

Pour les membres de l'Ordre, un des événements marquants de l'année aura certes été l'impressionnante campagne de publicité lancée à l'automne 2000, qui a rejoint de très nombreux décideurs. On a fait appel aux comités du Secteur communications pour renforcer, chacun selon ses moyens, l'impact de cette campagne.

Le Secteur communications a pour mandat d'assurer la visibilité de l'Ordre et de favoriser les relations avec ses membres et le public. Pour ce faire, il bénéficie de l'appui de deux publications, d'un site Web et d'une soixantaine de bénévoles répartis dans dix comités.

Bulletin d'information destiné aux membres, *L'antenne* a poursuivi son travail de liaison entre ces derniers et de présentation des ateliers de formation. Quant à *Circuit*, vitrine traditionnelle de l'Ordre, il a continué de raffiner sa nouvelle image an 2000 et de proposer à ses lecteurs des dossiers centrés sur l'évolution du contexte dans lequel ils travaillent.

Revampé par son comité, le site Web joue de plus en plus le rôle complémentaire aux publications que l'on attend de ce genre de canal de diffusion de l'information. La publication, sur le site, du répertoire des membres représente un outil des plus intéressants mis à la disposition d'un public qui dépasse désormais de loin les frontières provinciales.

Trois autres comités ont des activités dont les effets se font sentir de façon permanente. Le Comité des services aux membres a réalisé, en cours d'année, un sondage sur les services offerts aux membres et en a diffusé un autre sur la tarification. Le Comité des relations publiques a poursuivi son travail de représentation dans les établissements d'enseignement et lors d'événements spéciaux par l'entremise de ses membres ambassadeurs. Enfin, le Comité de recrutement et de fidélisation a repensé ses stratégies et méthodes de recrutement, entre autres, par des recherches sur le Web.

Les trois derniers comités ont des activités plus ponctuelles, dont la préparation exige néanmoins beaucoup de travail. Le Comité organisateur du congrès a su attirer près de 300 participants en leur proposant le thème « Sans réseau, point de salut ». Le Comité des prix a honoré plusieurs membres en plus de repenser le prix Mary-Coppin – OTTIAQ et de créer une nouvelle reconnaissance, le « Mérite OTTIAQ ». Enfin, des activités spéciales ont été organisées en Outaouais, à Montréal et à Québec cette année encore à l'occasion de la Journée mondiale de la traduction.

Merci à tous les bénévoles du Secteur pour leur engagement envers la visibilité de l'Ordre.

Le vice-président, Communications,
Michel Buttiens

Professionnalisme

L'OTTIAQ c'est aussi...

Membres du Bureau 2000-2001

Comité administratif

Johanne Boucher,
présidente

Monique C. Cormier,
vice-présidente, Affaires professionnelles

Michel Buttiens,
vice-président, Communications

Nicole Sévigny,
trésorière

Christiane Lemelin,
administratrice nommée par l'Office des professions du Québec

Autres administrateurs et administratrices

Michel Bergeron
Josée Boily
Maria Duarte
Christiane Dussault
Marie Gouin
Zélie Guével
Marie-Christine Irlinger-Renaud
Geneviève Mareschal
Martine Moresco

Administratrices nommées par l'Office des professions du Québec

Khatoune Témisjian
Me Nicole Vallières

Syndiques

Estelle Thibault,
syndique

Rose-Marie Lavoie,
syndique adjointe

Membres d'honneur

Docteur Jacques Boulay
André P. Clas
Mary E.C. Coppin
Jean-Claude Corbeil
Capitaine William Georges Côté †
Jean-Paul Coty †
Jean Darbelnet †
René Deschamps
André Desrochers
Robert Dubuc
Lucien Forgues
Paul-André Fournier †
Jeanne Grégoire †
Paul A. Horguelin
Victor C. Jaar
Jean-François Joly
Nada Kerpan
Claire Laroche-Kahanov †
Jean-Marie Laurence †
Me Paul Galt Michaud †
Armand Papineau-Couture †
Marcel Paré †
Berthe Penvernet †
Mary Plaice
David M. Stewart †
François Vézina †
Jean-Paul Vinay †

Employées de la permanence de l'OTTIAQ au 31 mars 2001

Diane McKay,
directrice générale et secrétaire

Sylvie Lavallée,
chargée des affaires professionnelles et conseillère juridique

Martine Grenier,
responsable des communications

Loraine Landry,
adjointe administrative

Pauline Pommet,
coordonnatrice à l'agrément

Lilianne Bisson,
commis à la comptabilité et à l'administration

Sylvie Rouleau,
commis à la réception et aux communications

Membres des comités de l'OTTIAQ 2000-2001

*Veuillez prendre note que **Johanne Boucher**, présidente, et **Diane McKay**, directrice générale et secrétaire, sont membres d'office de tous les comités.*

Section géographique de l'Outaouais

Nicole Sévigny,
présidente de la Section et représentante au Bureau

Geneviève Mareschal,
première vice-présidente de la Section et représentante au Bureau

Anne-Marie De Vos,
deuxième vice-présidente de la Section

Renée Canuel-Ouellet,
secrétaire de la Section

Michel Parent,
trésorier de la Section

Section géographique de Québec

Zélie Guével,
présidente de la Section et représentante au Bureau

Suzanne Bélanger,
première vice-présidente de la Section (jusqu'en décembre 2000)

Anne Rogier,
première vice-présidente de la Section

Karen Muir,
deuxième vice-présidente de la Section

Christiane Dussault,
secrétaire de la Section et représentante au Bureau

Nelson Tactuk,
trésorier de la Section

Secteur affaires professionnelles

Comité de l'agrément
Karin Montin,
responsable du Comité
Catherine A. Bowman
Christine Daguerre-Massieu
Chantal de Lorme
Anne-Marie De Vos
Muhieddine Fakhreddine
Victor C. Jaar
Monique Joly
Pierre Lacoste
M[e] Sylvie Lavallée**
Johanne Leclerc
Ilda Moreyra Basso
Pauline Pommet**

Comité consultatif sur l'agrément
Anne-Marie De Vos,
responsable du Comité
Gilles Bélanger
Lise Genest
M[e] Sylvie Lavallée**
Karin Montin
Pauline Pommet**
Catherine Thibault***

Comité de la formation
Johanne Boucher,
responsable du Comité
Louise Brunette*
Monique C. Cormier
Michel Desgagnés*
Paul St-Pierre*
M[e] Sylvie Lavallée**,
secrétaire du Comité

Comité de la formation continue
Aline Francœur,
responsable du Comité
Suzanne Bélanger
Annie Chrétien***
Noëlle Guilloton
Richard Kromp
M[e] Sylvie Lavallée**
Carole Poisson
Anne Rogier

Comité de l'inspection professionnelle
Betty Howell,
responsable du Comité
Robert Dubuc
François Gauthier
Don Gilmore
Micheline Simard
M[e] Sylvie Lavallée**,
secrétaire du Comité

Inspecteurs-conseils
Louise Brooks
Linda Caron
Myrna Castellaro
Marcel Marquis
Allan Parvu

Comité du mentorat
Marie Bouchard,
responsable du Comité
Michèle Béliveau
Rita Damiani
Régine Gardès***
M[e] Sylvie Lavallée**
Johanne Leclerc
Ho-Thuy Vo

Comité des affaires juridiques
Wallace Schwab,
responsable du Comité
Louis Fortier
M[e] Sylvie Lavallée**
Jean-Jacques Lavoie

Comité des interprètes de conférence
Marie-Christine Irlinger-Renaud,
responsable du Comité
Sylvie Gauthier
Don Gilmore
M[e] Sylvie Lavallée**

Comité des interprètes judiciaires
Pierrette Richard,
responsable du Comité
Evelyne Bardoul
Jean Bisping
Sabine Davies
Marie-Claire Diemer
Don Gilmore
Najet Glenza
Pierre Lacoste
M[e] Sylvie Lavallée**
Vlasta Stubichar
Marina Surbanovic
Sandra Traynor
Silvia Yáñez
Luna Znaty

Comité des terminologues
Danielle Verrier,
responsable du Comité
Nycole Bélanger
Pascale Chapuis
Marie-Madeleine Fraignaud-Wise
M[e] Sylvie Lavallée**
Carole Poisson

Comité des langues étrangères
Maria Duarte,
responsable du Comité
Christine Daguerre-Massieu
Muhieddine Fakhreddine
Michael Gourvits
Victor C. Jaar
M[e] Sylvie Lavallée**
Luna Znaty

Comité de discipline
M[e] Paule Gauthier,
présidente du Comité
M[e] Gilles Gaumond
(prés. jusqu'en nov. 2000)
Nycole Bélanger
Marie Bouchard
Éliane Orléans-Gerstein
Claire Stein
M[e] Sylvie Lavallée**,
secrétaire du Comité

Comité de révision
Guy Bertrand,
responsable du Comité
Christiane Cadrin
Marcel Collette
Denise Della Mora
Ilda Moreyra Basso
Lise Perreault
Eva Richter-Wilde
M[e] Sylvie Lavallée**,
secrétaire du Comité

Comité d'arbitrage des comptes
Nathalie Cartier,
présidente du Comité

Marielle Hébert
Jean-Jacques Lavoie
Johanne Leclerc
Me Sylvie Lavallée**,
secrétaire du Comité

Secteur communications

Comité de rédaction de *Circuit*
Betty Cohen,
responsable du Comité

Manon Bergeron
Pierre Cloutier
Martine Grenier**
Gloria Kearns*
Didier Lafond*
Solange Lapierre*
Benoît Le Blanc*
Éric Poirier
Marie-Ève Racette***
Eve Renaud
Wallace Schwab

Comité de rédaction de *L'antenne*
Linda Caron,
responsable du Comité

Maria Duarte

Comité des prix
Claire Stein,
responsable du Comité

Peter Bottéas
Marie Bouchard
Lucie Donati-Daviault
Nada Kerpan
Monique Martel
Claude Simard

Comité des relations publiques
Hélène Dandurand,
responsable du Comité

Martine Grenier**
Martine Moresco

Comité de réseautage et d'entrepreneuriat
Manon Bergeron,
responsable du Comité

Martine Grenier**

Comité des services aux membres
Marlène Deshaies
Martine Grenier**
Marc André Laviolette

Comité du site Web
Hilles Hamersley,
responsable du Comité

Martine Grenier**
Terry Knowles
Eve Renaud
Nelson Tactuk

Comité organisateur du Congrès 2000
Micheline Simard,
responsable du Congrès

Liza Beaulieu
Linda Caron
Hélène Dandurand
Marie Flouriot
Martine Grenier**
Jean-François Joly
Pamela Lee
Manon Pageau***

Comité de recrutement et de fidélisation
Louise Brooks,
responsable du Comité

Michèle Fournier
Karine Gervais***
Marylise Goyette***
Martine Grenier**
Martine Le Borgne
Pamela Lee
Cheryl Leyten
Michelle Pilon
Élisabeth Rochette

Comité de la publicité
Michel Buttiens,
responsable du Comité

Betty Cohen
Hélène Dandurand
Christiane Dussault
Martine Grenier**
Micheline Simard

Membres ambassadeurs de l'OTTIAQ
Michelle Asselin
Manon Bergeron
Josée Boily
Louise Brooks
Christiane Cadrin
Renée Canuel-Ouellet
Linda Caron
Hélène Dandurand
Denise Della Mora
Anne-Marie De Vos
Marie Gouin
Zélie Guével
Hilles Hamersley
Gérald Jalbert
Bruce Knowlden
Isabelle Landry
Micheline La Salle
François Lavallée
Aline Manson
Geneviève Mareschal
Eve Renaud
Gelu Roscanu
Carolina Rott
Sylvie Roy
Nicole Sévigny
Micheline Simard
Claire Stein

* Collaborateurs externes
** Employées de la permanence
*** Étudiants inscrits à l'OTTIAQ